

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 juillet 2014

CP2014_07_3
id. 974

L'an deux mille quatorze le vingt et un juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAUX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

Absent(s) :

M. J. CAMBON

**APPEL D'OFFRES POUR LES FOURNITURES ET PRESTATIONS
D'ABONNEMENTS ET DE CONSOMMATIONS DE
TÉLÉCOMMUNICATIONS ET SERVICES ASSOCIÉS POUR LE
CONSEIL GÉNÉRAL DE
TARN-ET-GARONNE ET SES BUDGETS ANNEXES.**

L'appel d'offres pour les fournitures et prestations d'abonnements et de consommations de télécommunications et services associés pour le Conseil Général de Tarn-et-Garonne et ses budgets annexes est paru le 26 mars 2014 pour une date limite de remise des plis le 6 mai 2014.

Le bureau des marchés a procédé à l'ouverture des plis et après examen des pièces relatives aux candidatures, a déclaré l'ensemble des offres recevables.

Les offres ont été analysées en fonction des critères du prix (pondération 40), de la valeur technique au regard du mémoire technique (pondération 30) et du délai d'exécution (pondération 30) ; il s'agit des entreprises :

- ADISTA ;
- BOUYGUES TELECOM ;
- ORANGE ;
- NOVADIAL ;
- SAEM E-TERA ;
- SFR.

Le document intitulé « Analyse des offres pour "Fournitures et prestations d'abonnements et de consommation de télécommunications pour le Conseil Général de Tarn-et-Garonne et ses budgets annexes" », a été présenté à la commission d'appel d'offres qui a décidé d'attribuer les lots, en séance du 23 juin 2014.

En conséquence, de vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 23 juin 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département, les marchés de fournitures et prestations d'abonnements et de consommations de télécommunications et services associés pour le Conseil Général et ses budgets annexes avec les entreprises suivantes :
 - 1 - téléphonie mobile et diffusion de messages en masse à ORANGE ;
 - 2 - téléphonie fixe à SFR ;
 - 3 - services de liaisons permanentes à ORANGE ;
 - 4 - services d'accès Internet très haut débit à SAEM E-TERA ;
 - 5 - services d'accès Internet haut débit et offres convergentes à ORANGE ;

- 6 - services de type VPN (réseau privé virtuel) à ORANGE ;
- 7 - fourniture des numéros spéciaux et SVI associé à NOVADIAL ;
- 8 - autres services dématérialisés sur Internet à ORANGE.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET